

InfoCOUPE

Septembre 2023

Forêt domaniale de Saint-Germain

La forêt domaniale de Saint-Germain est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe de sécurité sur les parcelles 54 et 57 situées sur la commune de Saint-Germain-en-Laye.

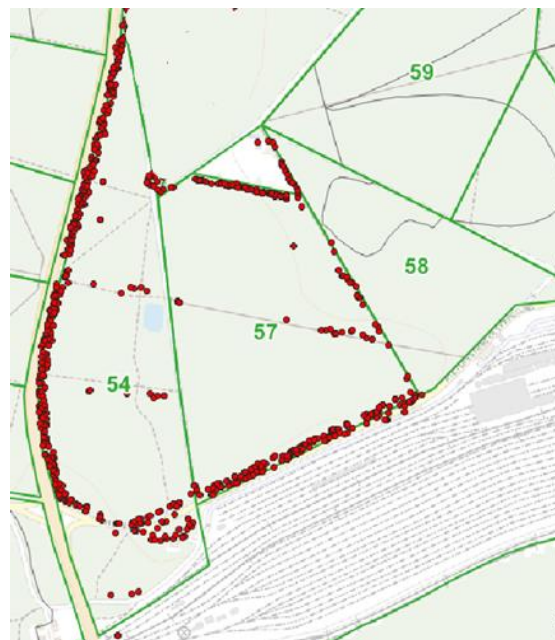
Une coupe de sécurité



Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

Informations coupe

Parcelles	54 et 57
Surface	3 hectares
Volume de bois prélevé	150 m3
Type de peuplements	Chêne, hêtre, pins noirs et feuillus divers
Date de début des travaux	Septembre 2023
Durée du chantier	30 jours (en fonction des conditions météorologiques)



Détails travaux

>> Cette coupe de sécurité va prélever tous les arbres dépérissant et dangereux pour assurer la sécurité de tous, aux abords des chemins et en lisière de forêt.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée **par une entreprise de travaux forestiers mandatée par l'ONF**. Un agent forestier contrôlera régulièrement l'avancé des travaux et la remise en état du site.

Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

Après cette coupe ?

Les arbres prélevés ne seront pas remplacés sur les parcelles. La forêt va se régénérer naturellement ; **il n'y aura pas de plantation.**

La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres aux abords de se **développer naturellement.**

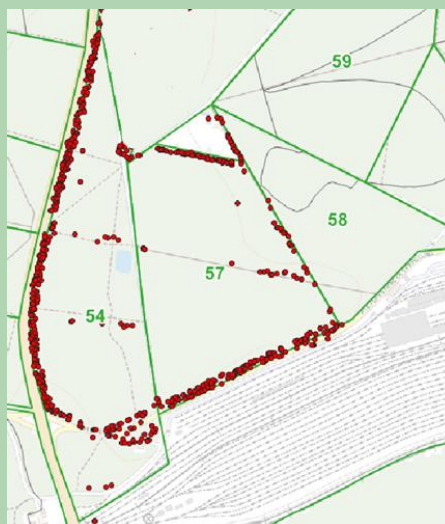
Où va le bois prélevé ?

Du fait de sa faible qualité en lien avec l'état des arbres, le bois prélevé sera valorisé en bois énergie et en circuit court pour les chaudières collectives des alentours telle que celle de l'Hôpital de Saint-Germain-en-laye.

Plan de la coupe

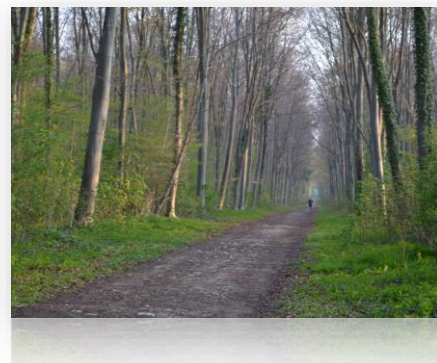


Arbre coupé dans le cadre de la coupe de sécurité



La forêt domaniale de Saint-Germain

Grande de 3500 hectares, elle est constituée à 45 % de chênes sessiles et pédonculés. Domaine giboyeux, la forêt domaniale de Saint-Germain a été pendant longtemps la propriété des rois de France qui y organisaient des chasses. Après la Révolution, elle perd un quart de sa surface en un siècle. Cette forêt péri-urbaine accueille environ 3 millions de visiteurs par an qui profitent de sentiers balisés, pistes cavalières et cyclables aménagées.



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
Rue Francisco Ferrer
78210 Saint-Cyr-L'école

Ag.versailles@onf.fr